



ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

structures administratives

Question écrite n° 48795

Texte de la question

M. Lionel Tardy interroge M. le Premier ministre sur le décret n° 2014-46 du 22 janvier 2014 relatif au Conseil stratégique de la dépense publique. Dans la mesure où cette instance prend la forme d'un conseil de type consultatif, créé par décret, il souhaite savoir s'il envisage de rendre public son ordre du jour.

Texte de la réponse

Le Conseil stratégique de la dépense publique a été conçu, ainsi que cela ressort à la fois des missions qui lui sont confiées et de sa composition, comme une instance de délibération du Président de la République et des membres du Gouvernement. L'ordre du jour de ses réunions peut être rendu public au cas par cas mais il n'a pas vocation à l'être systématiquement.

Données clés

Auteur : [M. Lionel Tardy](#)

Circonscription : Haute-Savoie (2^e circonscription) - Les Républicains

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 48795

Rubrique : Ministères et secrétariats d'état

Ministère interrogé : Premier ministre

Ministère attributaire : Premier ministre

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [4 février 2014](#), page 932

Réponse publiée au JO le : [3 mai 2016](#), page 3671